



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le 25 avril 2023

Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Unité Quantité – Ouvrages Hydrauliques

Affaire suivie par : José Ruiz
Tél : 04.68.10.38.47
jose.ruiz@aude.gouv.fr

le Directeur Départemental

à

SAS COVALIO
445 Avenue des Razeteurs
34160 CASTRIES

Objet : Accord / Dossier de déclaration loi sur l'eau instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement

Réf : D 2023-010

P.J. :

Recommandé avec AR n° 1A 195 466 6079 1

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement relatif au :

Lotissement «Les Parcs du Bosquet» sur la commune de SAINT-LAURENT-DE-LA-CABRERISSE

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 09 mars 2023, j'ai l'honneur de vous informer, après réception des compléments apportés à notre demande, que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, à compter de la réception du présent courrier, cette opération est considérée comme réalisable au regard de la réglementation définie dans les articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement.

Une copie de ce courrier est adressée à la mairie de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse pour affichage en mairie pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce récépissé de déclaration sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Aude durant une période d'au moins six mois.


Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de votre part dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai d'un an dans les conditions définies à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date d'affichage à la mairie de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse.

... / ...

Le plan de récolement du réseau des eaux pluviales ainsi que celui du bassin de rétention dans son ensemble conformément aux travaux réalisés, seront transmis à mon service dans le délai de six mois suivant la réception des travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité Quantité Ouvrages Hydrauliques



Eric Bonnet

Copie à : Mairie de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse